



Lien Partage

Lancement de l'année 2017-2018

Formation conseils locaux

27 septembre 2017

Bienvenue et activité brise-glace



Lien Partage

À l'horaire

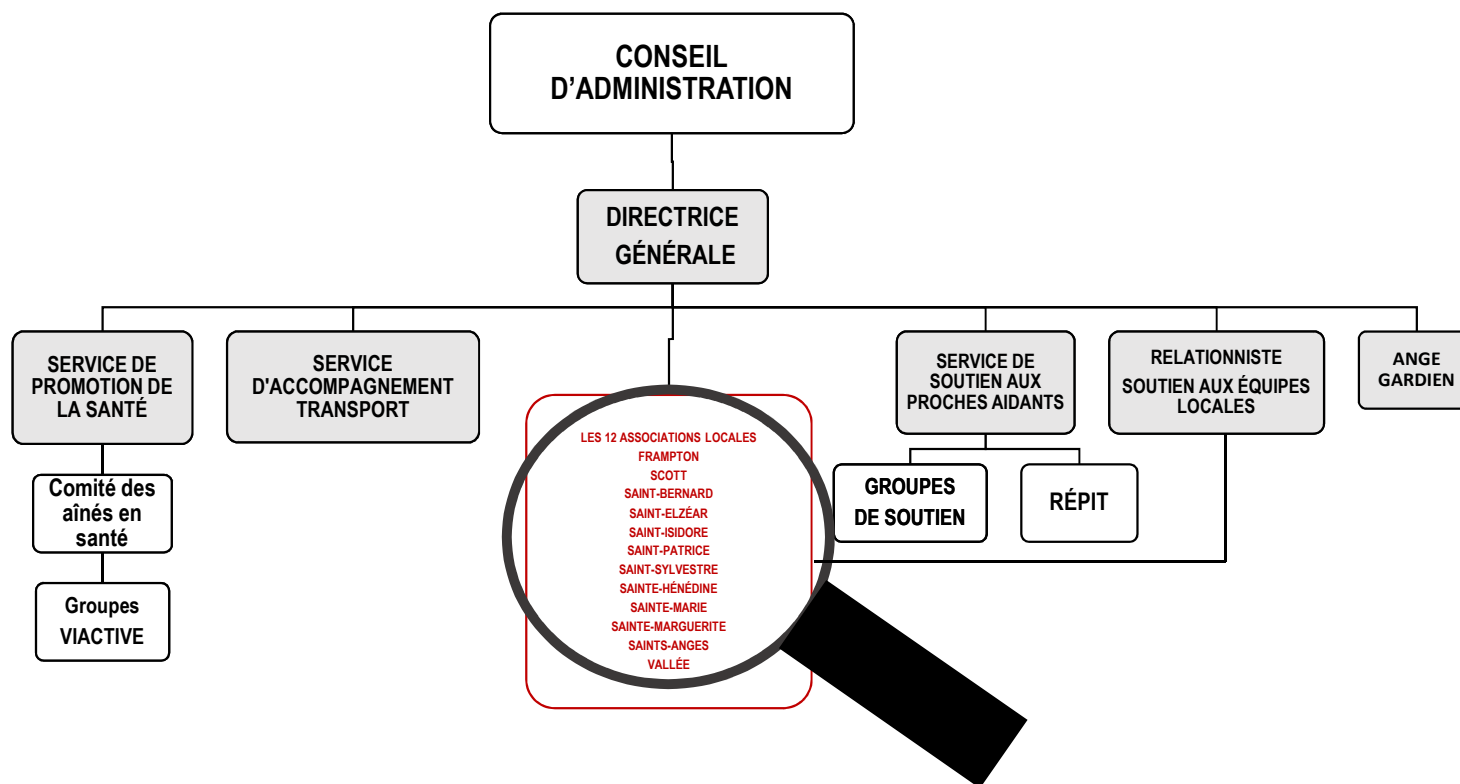


- 9h30 Retour sur l'article 12 – Révision rapide
- 9h45 Quizz des conseils locaux
- 10h05 Atelier: ordre du jour
- 10h30 Pause
- 10h45 Atelier: compte rendu
- 11h05 Atelier: suivi des revenus et dépenses
- 11h40 Échange entre nous
 - Politique de reconnaissance
 - Autorisation de visualisation des comptes bancaires

9 h 30 Retour sur l'article 12



Lien Partage



L'article 12 du Règlement général No 1 concerne les conseils locaux des associations locales.

9h45 Quizz des conseils locaux

Un quizz pour mieux connaître
les rôles et tâches des conseils
locaux



Lien Partage

VRAI OU FAUX?

Sans compter l'assemblée annuelle, le conseil local doit se réunir au moins 3 fois par année.

FAUX

Sans compter l'assemblée annuelle, le conseil local doit se réunir au moins 2 ~~3~~ fois par année.

VRAI OU FAUX?

Lorsqu'un conseil local souhaite tenir une réunion, il doit transmettre un avis de convocation au moins 15 jours à l'avance.

VRAI

Lorsqu'un conseil local souhaite tenir une réunion, il doit transmettre un avis de convocation au moins 15 jours à l'avance.

Truc: Planifiez-les à l'avance

VRAI OU FAUX?

Lors d'une réunion du conseil local, si vous avez à voter pour prendre une décision et qu'il y a égalité des votes, la responsable peut trancher.

FAUX

Lors d'une réunion du conseil local, si vous avez à voter pour prendre une décision et qu'il y a égalité des votes, la responsable **ne** peut trancher.

VRAI OU FAUX?

Un membre du conseil local est automatiquement exclu s'il s'absente à plus de 3 réunions du conseil.

FAUX

Un membre du conseil local est ~~automatiquement~~ exclu s'il s'absente à plus de 3 réunions consécutives non motivées du conseil et que le conseil vote pour l'exclusion.

VRAI OU FAUX?

Si un membre du conseil quitte avant la fin de son mandat, il ne peut être remplacé.

FAUX

Si un membre du conseil quitte avant la fin de son mandat, il ~~ne~~ peut être remplacé.

VRAI OU FAUX?

Dans le conseil local, seuls le responsable, le trésorier et le secrétaire peuvent être autorisés à signer les chèques du compte de l'association.

VRAI

Dans le conseil local, seuls le responsable, le trésorier et le secrétaire peuvent être autorisés à signer les chèques du compte de l'association.

Les 2 signataires doivent occuper l'un de ces postes.

VRAI OU FAUX?

Dans le conseil local, le trésorier est l'unique responsable de la saine gestion des finances de l'association.

FAUX

Dans le conseil local, le trésorier est l'unique responsable de la saine gestion des finances de l'association.

C'est la responsabilité de l'ensemble du conseil.

VRAI OU FAUX?

Lorsqu'un bénévole est élu sein du conseil local, son mandat est d'une durée de 2 ans.

VRAI

Lorsqu'un bénévole est élu sein du conseil local, son mandat est d'une durée de 2 ans.

VRAI OU FAUX?

Lorsqu'un membre du conseil local est nommé au poste de secrétaire, il doit exercer cette fonction pendant 2 ans.

FAUX

Lorsqu'un membre du conseil local est nommé au poste de secrétaire, il doit exercer cette fonction pendant **une année ~~2 ans~~**.
C'est la même chose pour le trésorier et le responsable.

VRAI OU FAUX?

Le responsable a droit à un maximum de 10 années au sein du conseil local, à titre de responsable.

FAUX

Le responsable a droit à un maximum de ~~10~~ 6 années au sein du conseil local, à titre de responsable.

VRAI OU FAUX?

Un bénévole peut être membre du conseil local pour un maximum de 10 années.

VRAI

Un bénévole peut être membre du conseil local pour un maximum de 10 années.

VRAI OU FAUX?

Le trésorier a droit à un maximum de 10 années au sein du conseil local, à titre de trésorier.

VRAI

Le trésorier a droit à un maximum de 10 années au sein du conseil local, à titre de trésorier.

VRAI OU FAUX?

Avec l'arrivée de cette modification du Règlement général, tous les membres actuels du conseil local cumulent aujourd'hui 0 année au sein de leur conseil.

VRAI

Avec l'arrivée de cette modification du Règlement général, tous les membres actuels du conseil local cumulent aujourd'hui 0 année au sein de leur conseil. **Mais ça n'a rien à voir avec l'expérience cumulée!!!**

VRAI OU FAUX?

Dans le conseil local, c'est le responsable qui prépare, seul, l'avis de convocation.

FAUX

Dans le conseil local, c'est le responsable qui prépare, ~~seul~~, l'avis de convocation et l'ordre du jour avec le secrétaire.

VRAI OU FAUX?

Le compte rendu d'une réunion du conseil local doit être signé par le responsable et le secrétaire, avant d'être transmis à la directrice générale.

VRAI

Le compte rendu d'une réunion du conseil local doit être signé par le responsable et le secrétaire, avant d'être transmis à la directrice générale. **Au plus tard, 30 jours après la réunion.**

VRAI OU FAUX?

C'est lors de la première réunion de l'année que le conseil local détermine les postes des dirigeants: responsable, trésorier, secrétaire.

VRAI

C'est lors de la première réunion de l'année que le conseil local détermine les postes des dirigeants: responsable, trésorier, secrétaire. **Ensuite il en informe la directrice g.**

VRAI OU FAUX?

**Lors des réunions du conseil local,
le trésorier est responsable de
faire le suivi des revenus et
dépenses de l'association locale.**

VRAI

Lors des réunions du conseil local, le trésorier est responsable de faire le suivi des revenus et dépenses de l'association locale.

Avec un document de suivi signé par le trésorier et par le vérificateur externe.

VRAI OU FAUX?

Le vérificateur externe des finances d'une association peut être un membre du conseil local.

FAUX

Le vérificateur externe des finances d'une association **ne** peut être un membre du conseil local.

VRAI OU FAUX?

Les fonds retirés pour la « petite caisse » n'ont pas à être détaillés dans la présentation des revenus et dépenses lors des réunions du conseil local.

FAUX

Les fonds retirés pour la « petite caisse » **doivent** ~~n'ont pas à~~ être détaillés dans la présentation des revenus et dépenses lors des réunions du conseil local. **Avec pièces justificatives**

VRAI OU FAUX?

**Toutes les factures des dépenses
du conseil local doivent être
conservées pendant 7 ans.**

VRAI

**Toutes les factures des dépenses
du conseil local doivent être
conservées pendant 7 ans.**

**Nous pouvons les archiver pour
vous!**

VRAI OU FAUX?

Le conseil local doit être composé d'au moins 3 membres.

VRAI

**Le conseil local doit être composé
d'au moins 3 membres.**

VRAI OU FAUX?

La popote roulante est une activité de l'association locale.

VRAI

La popote roulante est une activité de l'association locale. Il est donc important qu'un représentant de la popote siège au conseil local de l'association pour faire le suivi du service.

VRAI OU FAUX?

**Le conseil local doit se débrouiller
seul pour répondre à toutes les
exigences aujourd'hui discutées.**

VRAI OU FAUX?

Qu'en pensez-vous?

